

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Rapport d'activités de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP) pour l'année 2024 – Auditions (Suite)

Mme la Présidente. – Je reviens quelques instants sur le rapport d'activité de l'École d'administration publique. Pendant nos échanges avec le médiateur, on a pu avoir une réponse de la directrice générale, qui n'est pas disponible le 23 février ni le 9 mars ; elle pourrait être disponible le 23 mars.

Cependant, elle nous indique que le rapport 2025 serait disponible à cette période, mais, si elle vient le 23 mars, elle ne pourrait présenter que 2024. Si cela vous convient, elle propose dès lors de venir le 20 avril. Comme cela, nous pourrions avoir le rapport 2025 également. Cela nous permettrait d'avoir les données les plus à jour.

Je trouve cela pertinent, mais je vous interroge néanmoins à ce sujet. Si le 20 avril convient à tout le monde, on pourrait proposer cette date à la Conférence des présidents.

La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Mon groupe valide le 20 avril. On allait suggérer le 23 mars, le temps d'analyser, avant de pouvoir lancer les auditions. Le 20 avril me semble parfait.

Mme la Présidente. – On fait une toute petite vérification parce que, pour moi, le 20 avril correspond au début des vacances parlementaires. Est-ce la semaine encore après ? OK. Le 20 avril alors.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Pour nous, Madame la Présidente, il s'agit d'avoir des informations plus récentes avec la sortie du nouveau rapport. Le 20 avril, volontiers.

Mme la Présidente. – Madame Van Walle, je ne vois pas d'opposition de votre part.

(Réaction de Mme Van Walle)

Parfait.

Je proposerai donc cette date à la Conférence des présidents, si tout le monde est d'accord. Il me semble que c'est OK.

En conclusion, la Commission décide de procéder, lundi 20 avril 2026, à l'audition de Mme Kuntziger, Directrice générale de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'avenir de la Mons Arena »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'avenir de la Mons Arena ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, la situation financière de l'Union Mons-Hainaut, club phare du basketball à Mons-Borinage, est plus que préoccupante. La faillite menace ainsi l'institution si des rentrées financières ne sont pas rapidement trouvées. Il s'agirait d'un désastre pour toutes les personnes qui font partie de ce club, que ce soit les salariés, les bénévoles ou encore les nombreux enfants qui y pratiquent leur passion.

Un autre aspect de ce futur incertain concerne la Mons Arena, la salle dans laquelle jouent les différentes équipes du club, et qui peut attirer jusqu'à 4 000 personnes. Cette salle d'une vingtaine d'années est également un enjeu stratégique pour le club, puisqu'une occupation accrue permettrait de faire face aux nombreux frais qui découlent de son occupation.

Avez-vous été contactée quant à la situation de la Mons Arena ? Des pistes existent-elles pour faire face à ses nombreux frais, notamment énergétiques ? Dans le cas d'une faillite de l'Union Mons-Hainaut, qu'advierait-il de la Mons Arena ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je n'ai pas été contactée personnellement concernant la situation de la Mons Arena. Vous comprendrez que je ne suis, à ce stade, pas en mesure de vous apporter des précisions à ce sujet. Mon administration ne dispose d'aucune information quant à l'avenir de la Mons Arena en cas d'éventuelle faillite du club et de cessation des activités. Elle m'indique également que cette infrastructure sportive est propriété de la Régie communale autonome de la Ville de Mons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la réponse. En effet, il s'agit d'un bâtiment de la RCA. Il en a été discuté justement au sein du Conseil communal. Un subside anticipé de 315 000 euros a été octroyé par la Ville de Mons, sans avoir la garantie que le club puisse continuer à évoluer malgré tout. On se retrouve dans une situation assez problématique. On verra, à la fin de cette année, si le club fait faillite. On se retrouverait encore avec une grosse infrastructure du territoire wallon qui n'aurait pas d'occupation. On est en train d'étudier les différentes possibilités. J'espère en tout cas que l'on pourra trouver une solution pour permettre au club d'évoluer et à cette infrastructure d'être toujours occupée au niveau sportif.

Question orale

de M. Vincent Maillen

**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la fin de l'effet de clocher pour les subsides
Infrasports »**

Question orale

de M. Thierry Witsel

**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la fin du saupoudrage politique dans le
cadre de la révision du décret Infrasports »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Maillen, sur « la fin de l'effet de clocher pour les subsides Infrasports » ;
- M. Witsel, sur « la fin du saupoudrage politique dans le cadre de la révision du décret Infrasports ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre, votre annonce d'une révision du décret Infrasports marque une volonté claire de mettre fin à ce que vous appelez « l'esprit de clocher » et d'assurer une utilisation plus cohérente, plus équitable et plus transparente des deniers publics. En tant que membre de la majorité, je salue cette démarche qui vise à renforcer la crédibilité de notre politique sportive et à garantir que les subsides régionaux bénéficient réellement aux projets les plus pertinents et les plus structurants pour la Wallonie.

Dans ce contexte, comment envisagez-vous de redéfinir le plafond du soutien régional ? Selon quels

critères objectifs serait-il désormais fixé ? De quelle manière le futur dispositif permettra-t-il d'éviter que des clubs avec très peu d'affiliés puissent encore introduire des demandes de plusieurs millions d'euros ? Comment comptez-vous associer les acteurs de terrain – communes, fédérations, clubs – à cette réforme, afin que les nouvelles règles soient à la fois plus strictes, mais également mieux comprises et mieux appliquées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé votre intention de réviser le décret Infrasports, qui encadre le financement régional des infrastructures sportives en Wallonie. Vous évoquez à cet égard la volonté de mettre fin à ce que l'on qualifie « d'esprit de clocher », d'instaurer des règles plus claires et plus strictes, de revoir le plafond du soutien régional et de simplifier les dispositifs existants. Vous avez notamment indiqué qu'il n'était plus acceptable que les clubs comptant quelques dizaines d'affiliés puissent solliciter, voire obtenir des subsides trop élevés. Cette déclaration soulève des questions importantes en matière d'équité territoriale, de bonne gestion des deniers publics et de cohérence de la politique sportive régionale.

Madame la Ministre, quel calendrier envisagez-vous pour la révision du décret Infrasports ? Quelles orientations et quels critères objectifs guideront à l'avenir l'octroi des subsides, notamment en matière de taille des clubs, de mutualisation des infrastructures et de rayonnement supracommunal ?

Comment garantirez-vous que les zones rurales ou moins densément peuplées ne soient pas pénalisées par cette réforme ? Pouvez-vous dresser un état des lieux détaillé des subsides Infrasports octroyés en 2025, ventilés par province, en précisant pour chacune les montants totaux engagés, le nombre de projets soutenus et, le cas échéant, la répartition entre grandes infrastructures et projets de plus petite ampleur ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, en effet, je l'ai annoncé, une réflexion sur l'évolution du décret Infrasports doit être menée en collaboration avec l'administration et les parties prenantes.

Cette réforme devra permettre de mieux encadrer la recevabilité des projets ainsi que de garantir une utilisation plus équilibrée et plus justifiée des moyens publics. Je l'ai dit, rien n'est figé à ce stade, mais on ne peut plus avoir de tabous : supracommunalité, mutualisation, partenariats public-privé, taux de subvention revus ; toutes les pistes doivent être

envisagées afin de pouvoir développer un dispositif plus cohérent et nettement simplifié.

Les moyens budgétaires sont limités, les demandes de plus en plus nombreuses. On doit donc réfléchir à un système qui permettra de ne plus retenir que les projets qui ont plus d'impact sur le développement du sport en Wallonie. Des projets qui rassemblent, des projets qui garantissent une utilisation optimale des infrastructures et des projets qui répondent réellement aux besoins de nos sportives et sportifs.

Je ne peux vous annoncer aujourd'hui un calendrier précis ni les critères qui seront retenus. La réflexion et le travail ne font que commencer, mais mon ambition est grande pour simplifier et retrouver du bon sens dans l'octroi des subsides en infrastructures sportives.

Enfin, concernant la demande de M. Witsel d'un état des lieux détaillé des subsides Infrasports octroyés en 2025, je vous invite à poser une question écrite sur ce sujet. Néanmoins, vous n'êtes pas sans savoir que l'ensemble des subsides octroyés dans le cadre du décret Infrasports sont publics et disponibles sur le site du Gouvernement, dans la rubrique des communiqués de presse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Vous savez, puisqu'on en a déjà discuté, que je suis évidemment très intéressé par les infrastructures sportives. Cependant, je pense que l'on a parfois saupoudré ou même donné beaucoup d'argent à des clubs, quels qu'ils soient, pour des infrastructures qui ne permettraient pas d'avoir beaucoup d'affiliés, ou en tout cas de personnes qui en profitaient. Je vous ai déjà parlé d'un dossier concret que vous connaissez.

On doit vraiment essayer aussi, de notre côté, en tant que dirigeants sportifs – je peux prendre cette casquette maintenant également – de mutualiser avec d'autres clubs, et cetera, et de trouver des associations pour que l'argent public profite au plus grand nombre par rapport à vos subsides.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse. Effectivement, il doit y avoir une réflexion sur le décret. Je rappelle quand même, chers collègues, que celui-ci avait été mis en place par MM. Adrien Dolimont et Jean-Luc Crucke, qui tous deux font partie de cette majorité.

À l'époque, il était présenté comme un outil moderne, plus lisible et plus équitable pour soutenir les infrastructures sportives. Aujourd'hui, on constate que tout ce qui a été mis en place au préalable par vos prédécesseurs, du même parti, est devenu obsolète.

Autre point qui me paraît aussi important : la taille. Vous soulignez que la taille des clubs et le nombre d'affiliés ne peuvent à eux seuls constituer un critère suffisant pour juger la pertinence d'un investissement public. Néanmoins, dans de nombreuses communes rurales et semi-rurales, un club plus modeste joue un rôle à mes yeux essentiel en matière de cohésion sociale ou d'accès au sport des jeunes. Il y a là un maintien d'offre à soutenir et à respecter. Il convient également de souligner la proximité.

Madame la Ministre, il faut rester vigilant pour éviter qu'une réforme, sous couvert de rationalisation et de simplification, ne conduise à une recentralisation des moyens au détriment des territoires moins densément peuplés ou à une forme de hiérarchisation implicite entre sports, disciplines ou encore bassins de vie.

Madame la Ministre, je resterai attentif à cette réflexion sur le décret et je ne manquerai pas de revenir sur le sujet par la suite.

**Question orale
de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le remplacement du hall omnisports de
Flénu »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le remplacement du hall omnisports de Flénu ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, cet été, un incendie a frappé le hall omnisports de Flénu. Celui-ci était en partie inoccupé depuis 2023 en raison de sa vétusté. Le club de basket de Flénu avait d'ailleurs délocalisé ses activités vers une autre salle de la région.

Les travaux de démolition de ce bâtiment ont donc débuté pour permettre le déblaiement des lieux et laisser la place à un terrain qui verra de nouvelles infrastructures se développer. Cet incendie criminel entraîne donc la mise sur pied d'un nouveau projet. En effet, tant le club de football que le club de basketball du village de Flénu ont besoin de place, leurs résultats et leurs activités étant en pleine expansion.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance d'un quelconque projet permettant le développement de ce site ? Si oui, de quel type de projet s'agit-il ? Quel est votre positionnement sur ce dernier ? D'autres subsides

Infrasports ont-ils été accordés à Mons-Borinage ? Si oui, lesquels ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, l'administration ne dispose d'aucune information relative à l'avenir du hall sportif de Flénu. Une réunion s'est tenue entre mon administration et le cabinet du bourgmestre en novembre dernier au cours de laquelle cette infrastructure sportive n'a pas été évoquée. Il semblerait toutefois que la Ville envisagerait de rénover, sur fonds propres, le site de football qui est mitoyen du hall sportif.

Quant aux subventions accordées sur le territoire de Mons-Borinage, compte tenu du nombre de communes concernées et du volume de dossiers à répertorier, je vous invite à revenir vers moi par le biais d'une question écrite.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je ne manquerai pas de vous adresser une question écrite pour avoir les différents éléments concernant les demandes de subsides. En ce qui concerne l'aspect sportif, on espère retrouver une activité sportive sur ce site le plus rapidement possible.

Question orale

de M. Olivier Maroy

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de la mise en œuvre du pôle sportif d'excellence »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de la mise en œuvre du pôle sportif d'excellence ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, il y a presque deux ans, l'ancien Gouvernement wallon sélectionnait les lauréats de l'appel à candidatures concernant le pôle sportif d'excellence multidisciplinaire. Plus de 90 millions étaient annoncés pour la réalisation de trois projets retenus :

- Mons, avec l'aménagement de 16 terrains de tennis et d'une nouvelle infrastructure pour la gymnastique ;
- Liège, pour la création d'un vélodrome couvert, d'un bassin de natation olympique et d'un centre de compétence et d'expertise pour l'optimisation des performances, en partenariat avec Louvain-la-Neuve ;
- Louvain-la-Neuve où, en plus de ce centre de compétence, il est prévu un espace d'hébergement pour les athlètes de haut niveau.

À noter – c'est important – que les candidatures liégeoise et néolouvaniste avaient été déposées de manière concertée en visant une parfaite complémentarité, ce qui est particulièrement pertinent.

À l'époque, votre prédécesseur, Adrien Dolimont, avait souligné la méthode retenue basée sur la concertation et l'objectivation des besoins du monde sportif. Il avait aussi avancé un calendrier qui prévoyait alors une réception provisoire des infrastructures au 1^{er} novembre 2027. Le budget 2026, voté en décembre dernier, indique que les projets ont été engagés en 2024 et qu'ils suivent leur cours. Il montre également que le calendrier des travaux a évolué et que des crédits de liquidation sont prévus pour 2026.

Madame la Ministre, dans ce contexte, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement des projets site par site, à Mons, Liège et Louvain-la-Neuve ? Plus spécifiquement pour Louvain-la-Neuve, pouvez-vous indiquer où en est le projet de logements pour les sportifs de haut niveau et celui d'un centre de compétences et d'expertises ? Ces infrastructures pourraient-elles, le moment venu, constituer un atout dans le cadre de grands événements sportifs à proximité, comme – mais c'est peut être un peu tôt – la future Coupe du monde de hockey qui sera organisée en août prochain – et on s'en réjouit – à Wavre avec les Pays-Bas ? Où en est-on aujourd'hui par rapport au calendrier annoncé en 2024 ? J'imagine qu'il a dû peut-être un peu évoluer parce que des projets de cette ampleur-là, souvent, cela prend un petit peu de retard. Enfin, pouvez-vous préciser ce que couvrent concrètement les crédits de liquidation inscrits au budget 2026 pour ces projets ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, tout d'abord, je vous confirme bien la mise en œuvre des trois projets de pôle sportif d'excellence wallon à Louvain-la-Neuve, Liège et Mons, et ce, en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les trois lauréats ont débuté la mise en œuvre de leurs projets et ont, dans ce cadre, sollicité auprès de

mon administration une modification du planning avec un nouveau planning prévisionnel réaliste qui tient compte des différentes contraintes techniques et administratives. Ce nouveau planning approuvé par le Gouvernement en date du 22 mai 2025, postpose de deux ans la fin des travaux, c'est-à-dire une réception provisoire des chantiers pour le 1^{er} novembre 2029 au plus tard.

S'agissant de projets d'infrastructures de grande ampleur, ce report me paraissait totalement légitime et peu surprenant au regard de la nature des travaux envisagés :

- Le projet montois sur le site de la Sapinette est porté par la Fédération francophone de tennis. Le marché de conception-réalisation sera attribué dans le courant de l'année 2026 ;
- le projet liégeois est porté par l'ASBL de gestion des centres sportifs du Sart Tilman. Le marché de conception-réalisation sera également attribué dans le courant de l'année 2026. Pour ces deux projets, le deuxième acompte, correspondant à 50 % du montant de subsides, sera donc liquidé dans le courant de l'année 2026, au moment de l'attribution des marchés de conception-réalisation.
- Enfin, le projet néolouvaniste est porté par l'ASBL de gestion du Centre sportif du Blocry. L'auteur de projet sera désigné dans les prochains mois. Cette désignation permettra de liquider le premier acompte correspondant à 25 % du montant du subside.

Cette différence dans les rythmes de liquidation s'explique par les choix des porteurs de projet :

- un marché unique de conception-réalisation pour la Sapinette et le Sart Tilman ;
- un marché d'auteurs de projet et un marché de travaux pour le Blocry.

Au total, 21,7 millions d'euros seront liquidés cette année en faveur des infrastructures sportives de haut niveau en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je suis heureux d'apprendre que ce projet évolue, même si le planning initialement prévu a été un peu revu et on le comprend vu l'ampleur évidemment des procédures. C'est souvent le cas, malheureusement.

Je voulais quand même souligner une nouvelle fois l'intelligence du modèle retenu. D'abord, la façon dont Adrien Dolimont avait mené et avait fait aboutir ce projet dont on parle depuis, peut-être pas des dizaines d'années, mais depuis très longtemps. Il y a eu une grande concertation, on a tenu compte des besoins des différentes fédérations. Et puis il y a cette collaboration entre, d'une part, Louvain-la-Neuve et d'autre part Liège, ce qui tranche quand même avec ce mal wallon

qui est un sous-localisme où les bassins se font la guerre. Et là je trouve que c'est suffisamment rare pour être souligné. Louvain-la-Neuve et Liège sont parvenus à s'entendre et à déposer un projet commun. On évite de dupliquer les infrastructures et donc la Wallonie montre et démontre son ambition au profit des athlètes. Je m'en réjouis. Et comme disait feu Michel Daerden : « Ramenez-nous des médailles ! »

Question orale

de M. Stéphane Hazée

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le subside annoncé par le club Royal Francs Borains pour l'équipement de certaines infrastructures dans le cadre de l'ouverture de son capital »

Question orale

de Mme Özlem Özen

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'annonce par le club Royal Francs Borains d'un subside Infrasports de 3 millions en avril 2025 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Hazée, sur « le subside annoncé par le club Royal Francs Borains pour l'équipement de certaines infrastructures dans le cadre de l'ouverture de son capital » ;
- Mme Özen, sur « l'annonce par le club Royal Francs Borains d'un subside Infrasports de 3 millions en avril 2025 ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, en date du 19 janvier dernier, nous avons eu l'occasion de vous interroger concernant la subsidiation potentielle par la Wallonie d'équipements footballistiques de la Commune de Boussu utilisés par les Francs Borains. Vous avez alors démenti avoir octroyé un tel subside à la Commune de Boussu ou, d'ailleurs, au club des Francs Borains. Vous avez précisé que « la Commune de Boussu a introduit une demande d'octroi de subvention pour la construction de vestiaires, d'une buvette et l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au site de Saint-Charles à Boussu ». La demande avait été considérée comme recevable par l'administration régionale. Cette décision notifie...

Cette décision, notifiée à la Commune le 29 octobre 2024, n'entraînait nullement l'assurance de l'octroi d'un subside. Dans notre réplique, nous avons donc pris acte de votre démenti, et avons fait part de notre perplexité par rapport à l'interprétation par le club des Francs Borains, qui annonçait l'octroi d'un tel subside et qui colportait de la sorte des fausses informations. J'ai d'ailleurs vu que vous vous étiez émue, sur les réseaux sociaux, de cette diffusion d'informations fausses.

Nous avons aussi demandé la plus grande vigilance pour l'instruction du dossier dans le futur, vu le risque d'entremêlement d'intérêts privés et publics, a fortiori dans un contexte où la société privée, alors propriétaire d'une seule personne, entendait ouvrir son capital à des investisseurs.

Deux jours après cet échange en commission, un élément nouveau est intervenu. *Le Vif/L'Express* a en effet publié sur son site un document daté du mois d'avril 2025 – c'est le magazine qui place cet élément dans la chronologie – envoyé par l'actionnaire unique du club à plusieurs investisseurs potentiels. Le document se veut à nouveau très explicite : « Nous avons également entrepris la rénovation complète du site de l'académie, avec un nouveau terrain synthétique et de nouvelles installations qui seront financés à 100 % par la Commune et le Gouvernement wallon. Ce site sera achevé dans un délai d'un an et demi ».

Il s'agit donc d'un document qui émane du club dans le cadre de contacts relatifs à sa valorisation et qui présente, dès avril 2025 – avant la communication de la Commune –, les futures nouvelles infrastructures de Saint-Charles comme si elles étaient déjà acquises et que leur financement à 100 % par la Commune et le Gouvernement wallon était garanti.

Je reviens donc vers vous, Madame la Ministre. Quelle est votre analyse de la situation ? Comme l'indique *Le Vif/L'Express*, pourquoi évoquer l'infrastructure Saint-Charles dans les mots adressés aux candidats à l'investissement si elle n'a aucun impact sur la valeur du club ? Au cours de l'échange du 19 janvier 2026, vous avez indiqué que la Commune était à l'origine de la mauvaise compréhension relative à la recevabilité. L'article publié par *Le Vif/L'Express* évoque effectivement une expression de la bourgmestre datant de la fin de l'année 2025. Or, le document évoqué précédemment par le même magazine date du printemps. Faut-il dès lors comprendre que ledit actionnaire s'est aussi livré à une interprétation erronée ? Enfin, et surtout, vous ou votre cabinet avez-vous eu, préalablement à l'examen de la recevabilité, des contacts avec la Commune, avec le club ou avec l'actionnaire du club concernant le site de Saint-Charles et ce possible subside ?

Je vous remercie pour les explications et les éclaircissements que nous attendons.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée il y a 15 jours et vous aviez été très claire en affirmant : « Aucun subside de 3 millions d'euros n'a été promis au club Royal Francs Borains, et aucune décision d'octroi n'a été prise ». Depuis lors, un élément nouveau, assez inquiétant, a été révélé par *Le Vif/L'Express*. Il s'agit d'un document transmis par le club Royal Francs Borains à des investisseurs potentiels qui mentionnait les futures nouvelles infrastructures de l'école des jeunes comme si elles étaient déjà acquises. Ce document fait également état d'un investissement public de 3 millions d'euros, également présenté comme acquis. Ces documents sont particulièrement précis, parce qu'ils évoquent un financement à 100 % par la Commune et le Gouvernement wallon, ainsi qu'un calendrier clair parlant d'un investissement à réaliser dans les deux ans.

Ces événements se sont produits alors que, selon votre propre réponse, le dossier Infrasports n'a été jugé recevable que le 29 octobre 2024, et ce, sans aucune décision d'octroi. Vous avez même dit, Madame la Ministre, que les gens confondaient recevabilité du dossier et décision d'octroi ; et que vous alliez agir et légiférer pour mettre fin à ce flou. On est vraiment en droit de se poser des questions, tellement il y a des bizarreries dans ce dossier.

Avouez tout de même, Madame la Ministre, que c'est étrange. Comment expliquez-vous qu'un montant précis, un calendrier et un financement public présenté comme acquis aient pu être communiqués à des tiers, alors que la procédure n'est même pas encore arrivée à son terme ? Avez-vous connaissance de contacts, d'échanges ou d'assurances formelles ou informelles émanant de votre cabinet, de l'administration ou de responsables politiques qui auraient pu être interprétés comme une validation anticipée de ce projet ?

Enfin, étant donné que le président du club Royal Francs Borains est aussi le président du MR, pouvez-vous exclure formellement que des informations aient circulé, et aient ensuite été utilisées pour crédibiliser ce projet auprès d'investisseurs privés ?

Madame la Ministre, nous attendons enfin une transparence sur ce dossier puisque, de bizarrerie en bizarrerie, l'article sur lequel on s'était basé pour vous poser notre question il y a 15 jours a disparu. Puis, finalement, plus on prenait connaissance des différents articles, moins on y comprenait. Dès lors, puisque vous êtes la ministre responsable d'Infrasports, on attend que vous preniez vos responsabilités et que vous fassiez toute la transparence sur ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame et Monsieur les Députés, je note que vos propos s'appuient sur un article du journal *Le Vif/L'Express*. Il aurait également été utile de prendre connaissance de l'article publié par *La Province* le 21 janvier dernier, lequel apporte un éclairage factuel qui permet de mieux comprendre la situation du dossier de demande de subvention en ce qui relève de ma compétence.

Permettez-moi de rappeler, une fois encore, le contexte afin d'éviter toute confusion ou toute polémique stérile. Tout d'abord, début janvier, j'ai découvert, par voie de presse, une publication qui évoque l'octroi d'un subside de 3 millions d'euros par Infrasports. Avant cet article, ni mon cabinet ni moi-même n'avions connaissance d'un dossier de demande de subvention déposé par la Commune de Boussu pour la construction de vestiaires et d'une buvette et pour l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au site Saint-Charles, ce qui était tout à fait normal, puisque le dossier était au stade de la recevabilité. À ce stade, aucun accord ministériel n'était demandé par l'administration.

Comme vous le savez, les procédures de demande de subvention sont longues et strictement encadrées par le décret Infrasports. Pour rappel, la procédure légale de demande et d'octroi de subsides est la suivante.

Premièrement, une demande de subside doit être déclarée recevable par l'administration. La recevabilité d'un dossier est analysée au regard de divers critères d'éligibilité, dont l'existence d'un projet de développement sportif motivé, notamment au regard d'une incapacité des infrastructures existantes à répondre aux besoins exprimés localement.

Deuxièmement, si la demande d'octroi d'une subvention est recevable, le porteur de projet bénéficie de 18 mois pour déposer un avant-projet auprès de l'administration. Celle-ci analyse le dossier et établit, entre autres, le taux de subvention qui sera affecté au projet. Le dossier est ensuite soumis au ministre de tutelle afin de bénéficier de son accord de principe. Je rappelle à nouveau qu'il ne s'agit pas d'un accord ferme d'octroi de la subvention.

Troisièmement, après l'obtention de l'accord de principe, le porteur de projet doit déposer un dossier de projet auprès de l'administration. Après validation, la proposition de promesse ferme est soumise pour analyse au ministre de tutelle, qui marque ou pas son accord ferme de subvention.

Le dossier déposé par la Commune de Boussu est bien à la première étape. Quant au calendrier qui aurait été annoncé par certains, selon mon administration, celui-ci semble difficile à tenir, étant donné que l'avant-projet n'a pas encore été introduit auprès de ses

services. Sur base du premier dossier déposé chez Infrasports, l'administration précise que l'estimation actuelle des travaux est de 3 millions d'euros hors TVA. Néanmoins, toujours selon l'administration, la subvention maximale à laquelle la Commune pourrait prétendre est de 2 668 050 euros, ce qui est inférieur aux 3 millions d'euros annoncés dans l'article de presse auquel vous faites référence dans vos questions.

Enfin, les échanges éventuels entre la Commune, le club ou d'autres intervenants ne relèvent en aucun cas de ma responsabilité. Néanmoins, je voudrais quand même vous lire la lettre reçue par la bourgmestre de Boussu le 29 octobre 2024 : « Après analyse de votre demande d'octroi de subvention reçue en date du 15 octobre 2024, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier a été jugé recevable, conformément aux articles 3 et 6 du décret en vigueur. Votre dossier nécessitant le recours à un auteur de projet, je vous invite à transmettre à mes services, dans les 18 mois de la notification de la présente, votre dossier d'avant-projet, conformément à l'article 10 de l'arrêté du Gouvernement wallon en vigueur. Votre gestionnaire de dossier, dont les coordonnées figurent ci-dessous, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous prie d'agréer... » Ce courrier est signé par le directeur général de l'administration, qui était, à l'époque, M. Étienne Willame. Je vous montre également le courrier qui a été reçu par l'administration, en rappelant qu'il s'agit de la première étape.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie la ministre pour les éléments qu'elle a transmis à la Commission. Si nous avons fondé notre question sur l'article du journal *Le Vif/L'Express*, c'est parce que, par rapport aux échanges que nous avons eus il y a 15 jours, c'est lui qui amène des éléments nouveaux qui ajoutent aux questionnements. C'est bien notre rôle de voir clair par rapport à cela.

Pourquoi le club évoque-t-il cela et pourquoi évoque-t-il le fait qu'il aurait un financement acquis à 100 % de la part de la Commune et du Gouvernement wallon ? C'est cela, la question que pose le journal *Le Vif* et que nous posons ici. C'est pour cela que nous maintenons qu'il y a un risque d'entremêlement entre des intérêts privés et publics.

Deuxièmement, vous nous indiquez – si M. Massaki Mbaki veut bien me laisser poursuivre ma réplique – que vous n'avez pas connaissance d'un dossier au moment où la recevabilité est établie par votre administration. J'en prends acte, mais vous avouerez qu'il est difficile de croire qu'il n'y ait jamais eu une conversation avec une personne que vous devez voir fréquemment, avec un club auquel vous allez même lancer le coup d'envoi d'un match, mais j'en prends acte.

Il reste que le club évoque un financement acquis à 100 %, et là subsiste donc au minimum un questionnement. Par rapport à cela, je réitère ce que je vous ai dit il y a 15 jours – nonobstant ce qu'en pense l'un ou l'autre, il faut une vigilance toute particulière dans l'instruction de ce dossier pour les étapes à venir vu ce risque avéré par des pièces nouvelles d'un entremêlement entre intérêts privés et intérêts publics. Je peux, comme vous, avoir une émotion par rapport aux informations fausses qui sont colportées. Ce sont toutefois des informations fausses qui sont colportées par un club dont vous connaissez particulièrement le président.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, il y a un malaise. Soit aucun subside n'a jamais été promis, ni même évoqué. Dans ce cas, un club a communiqué à des investisseurs privés, un financement public qui était inexistant. Franchement, c'est quand même bizarre. Soit des informations ont circulé de manière informelle et ont permis d'annoncer, noir sur blanc, un subside de 3 millions d'euros comme acquis. Dans les deux cas, il y a un problème : soit des investisseurs privés ont été trompés, soit on a rompu l'égalité de traitement entre les clubs sportifs. En effet, pendant que certains attendent une décision dans l'incertitude quant à l'octroi d'un subside, d'autres disposent d'informations suffisamment précises pour annoncer des montants et des financements 100 % publics.

Ici, la question n'est pas seulement de savoir s'il y a une décision formelle ou pas, mais de comprendre comment un subside inexistant a pu devenir, dans la communication d'un club très bien connecté politiquement, une quasi-certitude. Aujourd'hui, vous nous avez fait part du processus pour l'octroi d'un subside, mais je ne suis sincèrement pas convaincue par votre réponse. On n'a aucune certitude encore aujourd'hui quant aux informations qui ont circulé et sur qui a utilisé quoi, dans quel dossier. Cela ne va pas. C'est une bizarrerie de plus.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je pense que vous connaissez la bourgmestre socialiste de Boussu : contactez-la !

Mme Özlem Özen (PS). – Vous connaissez aussi votre président de parti ! À un moment, répondez !

Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'extension du complexe sportif de Libin »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'extension du complexe sportif de Libin ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous vous êtes rendue à Libin afin d'annoncer un accord de principe pour l'octroi d'un subside wallon de plus de 2 millions d'euros, destiné à l'extension et à la modernisation du complexe sportif communal pour un projet global estimé à 3,3 millions d'euros. Ce projet prévoit notamment la création d'une nouvelle salle polyvalente, d'une salle de fitness, d'un terrain de football synthétique, l'amélioration des accès PMR ainsi qu'une extension des espaces d'accueil. Il est présenté comme répondant à un besoin dépassant le strict cadre communal, le complexe accueillant de nombreux clubs et usagers issus des communes voisines.

Quels sont les critères précis qui ont conduit à retenir le projet de Libin pour un subside couvrant près de deux tiers du coût total du projet ? L'annonce faite à Libin porte sur un accord de principe. Pouvez-vous préciser le calendrier prévisionnel pour la confirmation définitive du subside, la validation du cahier des charges et le lancement des travaux ? Comment ce subside s'inscrit-il dans la répartition globale des moyens alloués à des infrastructures sportives en Wallonie pour l'exercice concerné ?

Encore une question qui me tient particulièrement à cœur : ce subside est-il lié à l'enveloppe dédiée aux projets du pôle multidisciplinaire liégeois ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le montant maximum subsidiable de cet investissement s'élève à 2 525 341 euros. Ce projet bénéficie d'un taux de subvention de 65 % puisqu'il répond à plusieurs priorités régionales permettant de majorer le taux de base subventionné fixé à 50 %.

Je rappelle que l'application des taux relève de l'analyse de l'administration. En effet, selon le rapport transmis par mon administration, l'investissement permettra de regrouper les installations sur un même site dans un objectif de mutualisation des infrastructures. Il

prévoit également la mise en place de plusieurs partenariats entre différents acteurs. Par ailleurs, le projet intègre des considérations liées à la mobilité.

L'accord de principe a été notifié au porteur de projet le 21 janvier dernier. L'ASBL dispose, à dater de cette notification, de 12 mois, prolongeable six mois, pour déposer son dossier au stade de projet. Il est donc impossible de définir une ligne du temps précise pour ce dossier.

Comme vous le savez, les moyens budgétaires alloués chaque année au département sont limités, ce qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes du secteur. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, il demeure donc essentiel de favoriser la mutualisation des infrastructures. Les dossiers visant une mutualisation des infrastructures sportives sont dès lors considérés comme prioritaires.

Enfin, ce dossier est instruit dans le cadre du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives. Il n'a par conséquent aucun lien avec l'enveloppe dédiée au pôle multidisciplinaire liégeois. Je vous indique à nouveau que l'ensemble des subventions octroyées dans le cadre de ce décret sont publiques et accessibles sur le site du Gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations et ces clarifications par rapport aux questions posées.

Le projet de Libin apparaît, au vu des éléments que vous avez rappelés, comme une infrastructure importante pour le territoire concerné, tant par rapport à la diversité des équipements qui est prévue que par rapport à sa vocation dépassant le strict cadre communal. Il répond manifestement aux besoins réels des clubs et des usagers des communes environnantes.

Tout à l'heure, M. Maroy a parlé du fameux vélodrome de Liège qui ne sera pas réalisé. Je voulais savoir si cette somme d'argent provenait de ce qui était prévu pour l'arrondissement de Liège, sachant que Libin se trouve au Luxembourg. Je vous remercie pour cette clarification.

Question orale
de M. Christophe Bastin
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les terrains synthétiques »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les terrains synthétiques ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai déjà pu échanger avec vous sur le dossier des terrains de sport synthétiques qui se sont développés ces dernières années dans notre Région. Les nouvelles échéances posées par la Commission européenne concernant l'interdiction des installations avec des microplastiques, comme le SBR, nécessitent la mise en place d'une stratégie au niveau régional, tant pour le remplacement des terrains que pour le recours à de nouvelles alternatives, comme la création de surfaces synthétiques sans remplissage.

Suite à nos derniers échanges, avez-vous pu mettre en place un dialogue avec les fédérations sportives, notamment l'ACFF, sur ce sujet ? Ces échanges ont-ils porté sur l'homologation de nouveaux types de surfaces synthétiques ? L'administration a-t-elle déjà pu se pencher sur le coût du remplacement des surfaces remplies par des microplastiques ? Combien de terrains seraient-ils concernés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le groupe de travail constitué avec l'ACFF, mon administration et mon cabinet poursuit activement ses démarches sur le sujet. La dernière réunion s'est tenue le 18 décembre dernier. Un rapport d'avancement accompagné de propositions du groupe de travail me sera transmis au cours du mois de février. La modification du règlement de l'ACFF afin de pouvoir homologuer les gazons synthétiques qui ne disposent pas de la certification FIFA Quality Pro ou Quality, comme les gazons synthétiques sans remplissage, sera abordée. Je rappelle, une fois encore, qu'il est du ressort de l'ACFF ou la RBFA de modifier leur réglementation afin de permettre l'homologation de ce type de terrain.

Étant donné que l'interdiction totale de vente de remplissage par des matériaux microplastiques sera effective à partir de 2031, la mise en conformité des terrains concernés devra se faire de manière progressive, en fonction de l'état et de l'âge des terrains. Aussi, il

n'est pas exclu que certains gestionnaires d'infrastructures s'orientent vers d'autres alternatives homologuées par les fédérations concernées ou constituent un stock de granulats en plastique avant l'échéance de 2031, ce qui leur permettrait de continuer à en utiliser comme remplissage après cette date.

On recense ainsi 226 terrains de football en gazon synthétique dont 139 avec remplissage en microplastiques et neuf terrains de rugby en gazon synthétique, dont six avec remplissage en microplastiques. Il est difficile de préciser le nombre de terrains qui devront être remplacés ou adaptés avant 2031 et encore moins le coût du remplacement étant donné que chaque terrain présente des spécificités techniques propres. Enfin, il faut savoir que l'adaptation ou le remplacement de certains terrains ne pourront faire l'objet d'une éventuelle subvention régionale, compte tenu du fait que les propriétaires ou gestionnaires de ces infrastructures ne sont pas éligibles aux subventions du département.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ces différentes précisions. Je vais attendre ce rapport en février, car il me revient que la Fédération de football néerlandophone marquerait plus ou moins un accord de principe sur les surfaces synthétiques sans remplissage. Nous verrons ce qu'il en est en février.